

OCBM Brabant Wallon du 11 décembre 2025 - Documents préparatoires Points 2.4. pour avis : Prochaines évaluations de l'offre TEC

Contexte

Sur base du processus « Evaluation de l'offre de bus TEC », l'AOT (Autorité Organisatrice des Transports collectifs et partagés – SPW MI) pilote la réalisation de deux étapes d'évaluation pour chaque ligne de bus créée ou significativement modifiée (une première étape après 18 mois appelée « évaluation intermédiaire » et une seconde après 3 ans de la mise en service) en intégrant les parties prenantes concernées. Chaque étape d'évaluation comprend l'établissement d'un plan d'actions. L'objectif de ces évaluations est de s'assurer de la pertinence des offres mises en place et d'identifier les actions nécessaires à l'amélioration de l'attractivité de l'offre sur ces lignes pour contribuer au transfert modal visé par la Wallonie.

Lors de chaque session d'OCBM, la liste des lignes qui font l'objet d'une évaluation à court terme est présentée afin :

- De sensibiliser l'ensemble des acteurs à la démarche d'évaluation ;
- Que l'Organe puisse mettre en évidence les principaux enjeux qui, a priori, devraient être pris en compte dans l'évaluation de chacune des lignes concernées.

Les prochaines évaluations qui concernent le bassin de mobilité du Brabant Wallon sont :

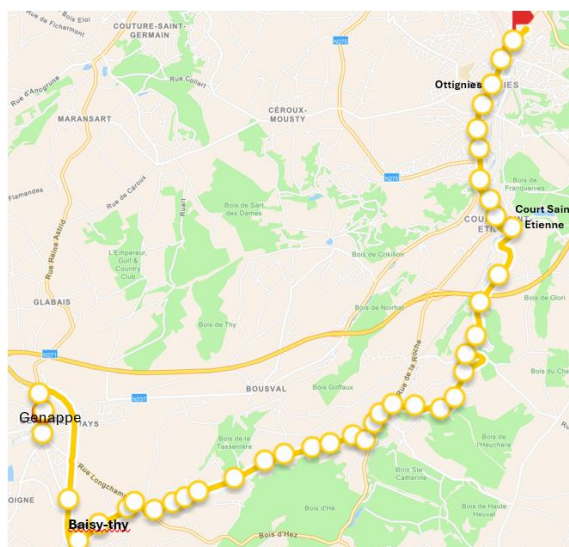
- La ligne principale 28 « Genappe – Tangissart – Ottignies » : évaluation intermédiaire ;
- La ligne scolaire 53 « Tilly-Genappe » : évaluation intermédiaire.

La création de la ligne 53 Tilly-Genappe et la modification de la ligne 58 Genappe – Tangissart – Ottignies ont eu lieu en **août 2024** dans le cadre du déménagement de l'école NESPA de Villers-la-Ville à Genappe.

- La ligne 53 a été créée afin d'offrir une possibilité de relier facilement les villages de Tilly, Marbais, Sart-Dames-Avelines et Villers-la-Ville à l'école de Genappe.
- La modification d'offre de la ligne 28 portait sur l'ajout de parcours permettant aux jeunes de Baisy-Thy de rejoindre l'école de Genappe aux heures de début des cours.

C'est la raison pour laquelle l'évaluation portera simultanément sur ces 2 lignes.

Ligne principale 28 « Genappe – Tangissart – Ottignies » : à évaluer



Genappe, Gare
Genappe, Eglise
Baisy-Thy, Arbre Ste-Anne
Baisy-Thy, Rond Point
Baisy-Thy, Hattain Place
Tangissart, Rue Notre Dame
Tangissart, Place
Sart-Messire-Guillaume, Pl.
Court-St-Etienne, Monument
Court-St-Etienne, Gare
Court-St-Etienne, Ec. Prov.
Mousty, Eglise
Ottignies, Gare

Elle circule du lundi au vendredi en périodes scolaires de 6h à 19h à raison de 1 bus/2 heures en heures creuses, et un bus par heure en heures de pointes (20 parcours/jour), en périodes non scolaires à raison de 18 parcours/jour et le samedi à raison de 8 parcours/jour. L'offre actuelle s'élève à 100.000 km/an pour une compensation régionale pour ce type de ligne de l'ordre de 450.000€/an.

La ligne 28 offre une desserte fine permettant de connecter les localités de Tangissart, Baisy-Thy, Sart-Messire-Guillaume aux pôles d'Ottignies et de Genappe. Une correspondance est assurée en gare d'Ottignies en direction de Bruxelles. Elle dessert les écoles de Court-Saint-Etienne et récemment de Genappe.

Une analyse de performance est réalisée sur base des deux indicateurs suivants qui illustre le succès rencontré par la ligne :

-V/K soit le nombre de validations annuelles / le nombre de kilomètres annuels parcourus,

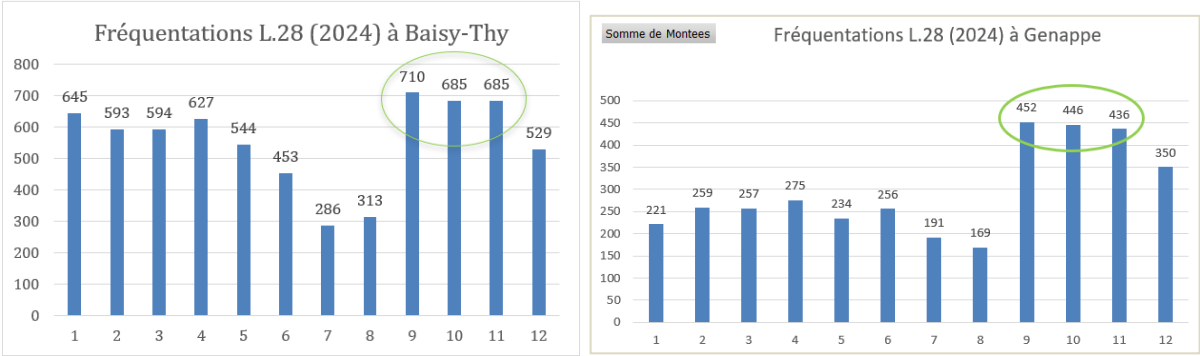
-V/N soit le nombre moyen de validations par parcours.

Le V/K et V/N de 2024 sont inférieures à la moyenne des lignes de même type (ligne principale : V/K=1,16 et V/N =25,98), indiquant une **fréquentation relativement faible**.

L'évolution annuelle des performances de la ligne semble néanmoins indiquer un léger suraut des fréquentations qui restent globalement stables.

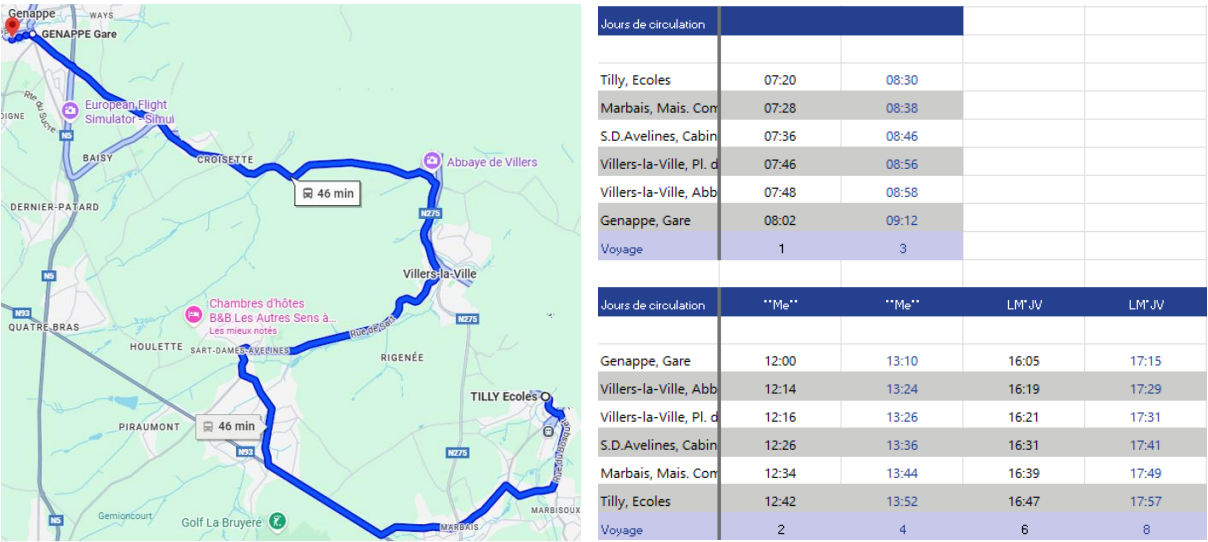
	2023	2024	(10 mois) 2025
V/K	0,59	0,53	0,59
V/N	11,2	10,1	11,2

Les validations ont plus particulièrement augmenté au départ de Baisy-Thy et à Genappe, entités ciblées par le renfort d'offre.



Pour rappel, dans le cadre du SIM (Schéma Intermodal de Mobilité) de la zone Brabant Ouest de 2024, une réduction d'offre de la ligne aux heures creuses était préconisée (espacement plus important des parcours) en raison d'une faible fréquentation et d'un profil d'usagers composé en grande partie d'étudiants se rendant à l'UCL.

Ligne scolaire 53 « Tilly-Genappe » à évaluer



Elle circule uniquement en périodes scolaires à raison de 4 parcours par jour. Son offre s'élève à 14.000 km/an, pour une compensation régionale standard pour ce type de ligne de l'ordre de 58.000 €/an.

Si l'on regarde ses performances en termes de V/K (0,40) et V/N (8), on constate qu'elles sont inférieures aux moyennes des lignes du même type (scolaire) (V/K de 0,85 et V/N de 20,9).

Les validations de 2025 semblent indiquer une croissance de la fréquentation (+20%) mais qui reste en deçà des valeurs moyennes des lignes scolaires. Par ailleurs, on notera une série de travaux sur l'itinéraire de la ligne 53 qui ont peut-être perturbé l'essor de cette nouvelle offre.

Les principaux enjeux de l'évaluation intermédiaire identifiés par l'AOT sont dès lors :

- L'analyse de la performance des renforts d'offre de la ligne 28 et l'adaptation de l'offre suivant les recommandations du [Schéma Intermodal de Mobilité \(2024\)](#) ;
- Identification des causes de la sous-utilisation de la ligne scolaire 53 et des mesures à prendre en conséquence (maintien, adaptation).

Proposition d'avis de l'Organe :

L'Organe prend acte que les lignes TEC 28 et 53 feront l'objet d'une évaluation durant le prochain semestre.

Il identifie les enjeux suivants à prendre en compte dans cette évaluation :

- **Ligne principale 28 :**
 - L'analyse de la performance des renforts d'offre de la ligne 28 et l'adaptation de l'offre suivant les recommandations du [Schéma Intermodal de Mobilité \(2024\)](#) ;
 - L'intermodalité en gare d'Ottignies ;
 - (à compléter par l'Organe)
- **Ligne scolaire 53 :**
 - Identification des causes de la sous-utilisation de la ligne scolaire 53 et des mesures à prendre en conséquence (maintien, adaptation) ;
 - (à compléter par l'Organe)

L'Organe recommande à l'ensemble des parties prenantes de contribuer activement aux ateliers d'évaluation qui seront organisés par l'AOT en vue d'optimiser l'offre et d'en améliorer son attractivité.